

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du lundi 21 janvier 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

10 membres présents : MM PASSUELLO Gilles, GUIGNARD Sébastien, BERANGER Gaston, MIKOLAJCZAK Patrick, BRENIER Olivier, CHALOIN Christophe, CHARLEMAGNE Nicolas, CLEMENT Danielle, ORARD Claude, ROBIN Anick.

2 membres excusés : ROUX-RIMET Brigitte et Christine GRAND (arrivera en retard à 19h20)

1 membre représenté : FONTANEZ Cyrille (pouvoir à Danielle CLEMENT)

Anick est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1°/ Budget : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2019

Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2019

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

A savoir :

- Chapitre 20 : 10 860 euros
- Chapitre 21 : 105 585 euros
- Chapitre 23 : 77 280 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le mandatement des dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019
- **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents correspondants.

Arrivée de Christine GRAND à 19h20

11 membres présents : MM PASSUELLO Gilles, GUIGNARD Sébastien, BERANGER Gaston, MIKOLAJCZAK Patrick, BRENIER Olivier, CHALOIN Christophe, CHARLEMAGNE Nicolas, CLEMENT Danielle, GRAND Christine, ORARD Claude, ROBIN Anick.

1 membre excusé : ROUX-RIMET Brigitte

1 membre représenté : FONTANEZ Cyrille (pouvoir à Danielle CLEMENT)

2°/ Commission Travaux / PLU :

- Présentation du projet de la traversée de ROCHEFORT-SAMSON (retour du cabinet d'étude) : Christophe CHALOIN présente les schémas proposés par le cabinet d'étude. Le projet est de mettre en place 4 écluses sur la Départementale afin de réduire la circulation des véhicules. Deux écluses doubles aux extrémités et deux simples au milieu. Une phase de test sera mise en place avant la prise de décision finale.
- Point sur les candidatures reçues suite à l'appel d'offres concernant l'acquisition d'un tracteur neuf et de ses équipements :
Il y a eu 5 candidatures. Les enveloppes ont été ouvertes la semaine de Noël. Des rencontres ont lieu actuellement avec les concessionnaires pour permettre d'analyser et de comparer les offres.
- Lotissement sur ROCHEFORT-SAMSON :
Une rencontre a eu lieu avec le constructeur D.A.I (Drôme Ardèche Immobilier) et l'architecte conseil de l'agglo pour retravailler le futur Permis d'Aménager.
Réponses de la commission aux questions liées à l'intégration du lotissement dans le village : il ne sera pas possible de financer une étude supplémentaire pour l'intégration du lotissement dans le village.

Monsieur le Maire expose au conseil les propositions de dénomination du lotissement qui ont été faites et remontées par D.A.I.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote pour le nom du lotissement « La prairie des deux sœurs » (sous entendue rue Agathe et rue Sophie).

3°/ Ressources Humaines

- Régularisation administrative d'un dossier agent

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un agent de la collectivité a été mis en disponibilité d'office du 30 septembre 2016 au 29 mars 2017 car il avait épuisé l'ensemble de ses jours de congés maladie et que la commission médicale de l'époque n'avait pas accordé son placement en longue maladie.

Pour rappel, un agent en disponibilité ne perçoit pas de rémunération de sa collectivité. Cependant, dans ce cas, le centre de gestion de la Drôme avait expliqué qu'il n'était pas possible de laisser l'agent sans rémunération. Aussi, il a été versé à cet agent un demi-traitement au mois d'octobre et de novembre 2016. Une indemnité de coordination a ensuite été mise en place à partir de janvier 2017. Il y a donc eu des cotisations sociales payées sur les mois d'octobre et novembre 2016 qu'il a fallu régulariser dans une déclaration à la CNRACL. La collectivité peut demander le remboursement des cotisations versées à tort, une fois le remboursement des sommes perçues par l'agent.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et suite aux renseignements pris auprès de la cellule juridique du centre de gestion de la Drôme, il est possible d'effectuer une remise gracieuse afin que l'agent n'ait pas à effectuer de remboursement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

- **autorise Monsieur le Maire** à donner un avis favorable à la demande de recours gracieux pour la remise totale de l'indu concernant cet agent,
- **autorise** cette remise gracieuse à l'agent à concurrence du solde restant, soit 613,60 euros pour le mois d'octobre 2016 et 212,48 euros pour le mois de novembre 2016

- Point sur les offres d'emplois en cours

2 postes en CDD sont à pourvoir au 1^{er} mars 2019 au sein de la commune :

- Un agent polyvalent au service de la cantine à temps non complet (16 heures par semaine), uniquement sur les périodes scolaires
- Un agent polyvalent des services techniques à temps non complet (16 heures par semaine), uniquement sur les périodes scolaires

Nous avons reçu 35 candidatures à ce jour. Peu de candidatures correspondent aux profils recherchés. Les jurys de recrutement sont envisagés le samedi 16 février 2019 au matin. Les personnes qui souhaitent participer au recrutement sont les suivantes : Danielle CLEMENT, Cyrille FONTANEZ, Sébastien GUIGNARD, Claude ORARD, Anick ROBIN et Gilles PASSUELLO. Anick ROBIN se charge d'organiser les jurys et le recrutement. 5 ou 6 candidats ont plus ou moins le profil recherché.

4°/ Consultation du projet S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – Bas Dauphiné Plaine de Valence)

Le SAGE est la feuille de route pour la gestion des ressources en eau de notre territoire.

Après plusieurs années de travail concerté sur les meilleures solutions économiques, sociales et environnementales, le projet de SAGE a été adopté le 18 décembre 2018 par la commission locale de l'eau (CLE) qui réunit des élus, des usagers de l'eau et les services de l'Etat.

Les dernières étapes de son élaboration sont la consultation des collectivités et des chambres consulaires en application de l'article R.212-39 du code de l'environnement, puis une enquête publique qui suivra.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est amené à exprimer son avis sur le projet dans un délai de 4 mois.

Il propose donc de laisser du temps au conseillers pour étudier le dossier et précise que ce sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

5°/ Convention avec la bibliothèque

- La commission Fêtes, cérémonie et associations s'est réunie le 28 décembre 2018 afin d'évoquer la signature d'une convention entre la commune et la bibliothèque.
- Une rencontre entre la municipalité et les représentants de la bibliothèque a été organisée pour parler de cette convention et de ce qu'elle engendre pour la commune en termes d'équipement, d'assurance, etc... La commune doit analyser les éléments et estimer le coût

financier correspondant. Dans l'attente de réunir ces informations, il a donc été proposé aux bénévoles de la bibliothèque de convenir d'une autre rencontre dans les prochains mois.

- Un RDV a eu lieu avec madame LARTIGAU du Département qui s'occupe des relations avec les bibliothèques. Lors de cette rencontre, madame LARTIGAU a proposé d'accompagner la commune dans l'élaboration de la convention bibliothèque / commune.

Concernant la convention médiathèque / Mairie : cette convention permet à la bibliothèque de continuer à avoir le prêt de livres de la médiathèque via des malles qui transitent par la Mairie, d'obtenir des échanges de collections avec la médiathèque, etc... Cette convention permet également le classement de la bibliothèque (pour information la bibliothèque de ROCHEFORT-SAMSON est de niveau 3) et fixe l'aide accordée par le Département à la bibliothèque.

Une réflexion est menée actuellement pour définir :

- Le montant annuel alloué par la commune à la bibliothèque (montant fixé par habitant)
- Le montant annuel d'équipement (petites fournitures)
- Le coût d'un achat de logiciel et de sa maintenance (pour 2019)
- L'achat d'un ordinateur portable (pour 2019)

La signature de cette convention permettra de fixer les droits et obligations de chacune des parties.

- Une prochaine rencontre est prévue le 4 février 2019 avec madame LARTIGAU et les représentants de la bibliothèque.

6°/ Points divers :

- Demande de subvention de l'ADAPEI de la Drôme : un courrier a été envoyé à la Mairie pour remercier la commune du versement d'une subvention en 2018.

Par la même occasion, l'ADAPEI sollicite une subvention pour l'année 2019.

- L'amicale des donneurs de sang de Bourg de Péage et son canton remercie la commune pour le prêt de la salle des fêtes lors des collectes de sang et convie monsieur le Maire à son assemblée générale.

- Demande de permission de voirie par la société EIFFAGE : Une demande de permission de voirie a été envoyée en Mairie pour la pose de poteaux sur la commune dans le cadre du déploiement de la fibre optique. En effet, les poteaux existants ne peuvent pas tous supporter le poids d'un câble supplémentaire, c'est pourquoi certains poteaux vont être renforcés par la pose d'un nouveau poteau à un mètre de l'ancien.

- Proposition de mettre en place un marché de producteurs à la sortie de l'école le vendredi soir. Une convention devra être signée pour fixer le cadre de ce marché de producteurs.

- Stèle commémorative de la guerre d'Algérie : il est proposé d'installer une stèle sur la commune pour les commémorations du 19 mars 1962. Une plaque sera gravée et fixée sur une roche.

Prochain conseil municipal le 1^{er} mars 2019.

Le secrétaire de séance,
Anick ROBIN



Le maire,
Gilles PASSUELLO

